

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1594

16 juillet 2011

SOMMAIRE

4Needs S.A.	76502	Proim S.A.	76466
ABC Design S.à r.l.	76502	Publi-Lux, Publicité Luxembourgeoise René Feletig et Compagnie S.e.c.s.	76497
A D E F S.à r.l.	76501	Publi-Lux S.à r.l.	76497
Argenta Fund of Funds	76485	Ramius Enterprise Luxembourg Holdco II S.à r.l.	76497
Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A. ...	76483	Roger.B S.A.	76497
Createrra S.A.	76486	RP3 Holdings (Lux) 2 Sàrl	76500
Createrra S.A.	76488	RP3 Holdings (Lux) 6 S.à r.l.	76500
Createrra S.A.	76483	RP3 Holdings (Lux) 7 S.à r.l.	76501
Dirimmo S.A.	76508	Sagical S.A.	76501
Eluru Holding S.A.	76474	Sagical S.A.	76501
Evergreen Estates Holding SPF S.A.	76512	Sales Business Materials	76501
Fouhren - Solar s.c.	76509	Seatone Holding S.à r.l.	76498
Global PepsiCo Luxembourg Holdings S. à r.l.	76508	Semeraro Moda S.à r.l.	76502
Goal.com (Holdco) S.A.	76485	SGBTIF	76508
Ibfin Finance S.A.	76480	Smart Solutions	76498
Kingdom Holding 1 S.à r.l.	76489	Sofina Multi Strategy	76508
La Chine S.à r.l.	76512	Son Group S.A.	76511
MBERP (Luxembourg) 5 S.à r.l.	76474	Spaass	76509
Pan European Finance Framework AAB S.à r.l.	76481	SunEd Reserve Luxco Parent V	76466
Pan European Finance Framework HRE S.à r.l.	76481	TPG Devon S.à r.l.	76482
Pan European Finance S.à r.l.	76482	TPG Village, S.à r.l.	76484
PEF CEI Holdco S.à r.l.	76482	TPG Yahtzee Holding S.à r.l.	76496
PEF CEI Investment S.à r.l.	76483	TransEuropean III (Livange) Sàrl	76511
PEF Delta Investment S.à r.l.	76484	TransEuropean Property Holdings (Luxembourg) III Sàrl	76512
PEF EBC Investment S.à r.l.	76485	TS Eurosquare Holdings II S.à r.l.	76486
PEF Eta Investment S.à r.l.	76484	Tuanan Société Immobilière S.A.	76512
Plantes Tropicales Services S.A.	76483	Türkisfund	76512
Praedia Holding S.A.	76497	Warmerding European Investment S.A.	76481
Prisma Consulting S.à r.l.	76496		

Proim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 75.201.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068098/10.

(110076010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

SunEd Reserve Luxco Parent V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.276.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of March.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SunEd Reserve Luxco Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 125,200 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 153.920.

Represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is SunEd Reserve Luxco Parent V.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers, constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented provided that any resolution shall be approved by at least one type A manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Tuesday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2011.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds

are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by SunEd Reserve Luxco Holdings S.à r.l. named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mark B. Florian, born on January 8, 1958 in Illinois, USA, residing professionally at One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA; and

Adi Joseph Blum, born on September 19, 1978 in Massachussetts, USA, residing professionally at One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA;

are appointed as type A managers of the Company for an undetermined duration;

2) Hugo Froment, born on February 22, 1974 in Laxou, France, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Adela Maria Iancu, born on December 8, 1983 in Ploiesti, Roumania, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

David Catala, born on January 19, 1979 in Gent, Belgium, residing professionally at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

are appointed as type B managers of the Company for an undetermined duration.

3) The registered office of the Company shall be established at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, in faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour de mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SunEd Reserve Luxco Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 125.200 EUR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.920.

Ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est SunEd Reserve Luxco Parent V.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique. Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société pourvu que chaque résolution soit approuvée par au moins un gérant de type A.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation le troisième mardi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommé(s) par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par SunEd Reserve Luxco Holdings S.à r.l. prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est approximativement évalué à mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Mark B. Florian, né le 8 janvier 1958 en Illinois, USA, résidant professionnellement au One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA; et

Adi Joseph Blum, né le 19 septembre 1978 au Massachusetts, USA, résidant professionnellement au One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA;

sont chacun nommés gérants de type A pour une durée indéterminée.

2) Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou, France, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Adela Maria Iancu, née le 8 décembre 1983 à Ploiesti, Roumanie, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

David Catala, né le 19 janvier 1979 à Gent, Belgique, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Sont chacun nommés gérants de type B pour une durée indéterminée.

3) Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14665. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur p.d. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054521/424.

(110061277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Eluru Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.465.

Le domicile de la société ELURU HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 84.465, constituée le 8 novembre 2001 par-devant Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C N° 387 du 09.03.2002, établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été dénoncé le 17.05.2011.

Luxembourg, le 17.05.2011.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2011068375/12.

(110075880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

MBERP (Luxembourg) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.785.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the sixth of May.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The private limited liability company "Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l.", established and having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 136239,

here represented by Mr. Alessandro MAIOCCHI, Corporate Officer, with professional address in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "MBERP (Luxembourg) 5 S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2011.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1) The registered office is established in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Frédéric GARDEUR, Senior Manager, born in Messancy (Belgium), on July 11, 1972, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

- Mrs. Catherine KOCH, Senior Vice President, born in Sarreguemines (France), on February 12, 1965, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

- Mrs. Laëtitia JOLIVALT, Senior Accountant, born in Thionville (France), on May 29, 1954, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six mai.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136239,

ici représentée par Monsieur Alessandro MAIOCCHI, Corporate Officer, avec adresse professionnelle à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "MBERP (Luxembourg) 5 S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un Euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique/conseil de gérance.

Le gérant unique/conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Frédéric GARDEUR, Senior Manager, né à Messancy (Belgique), le 11 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

- Madame Catherine KOCH, Senior Vice President, née à Sarreguemines (France), le 12 février 1965, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

- Madame Laëtitia JOLIVALT, Senior Accountant, née à Thionville (France), le 29 mai 1954, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. MAIOCCHI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2011. LAC/2011/21070. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011064940/325.

(110072759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Ibfin Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.095.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 mai 2011

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant professionnellement au 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, président;

Seiji Amino, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011068467/25.

(110075870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Pan European Finance Framework AAB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 128.613.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 mai 2011 que M. Rüdiger SCHWARZ, né à Regensburg (Allemagne), le 27 avril 1973, ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé en qualité de gérant de la Société, avec effet au 16 mai 2011, 0h00 et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est donc dorénavant composé comme suit:

- M. Oliver MAY, gérant;
- M. Jan Baldem MENNICKEN, gérant;
- M. Jobst BECKMANN, gérant; et
- M. Rüdiger SCHWARZ, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068576/19.

(110075893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Pan European Finance Framework HRE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 124.831.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 mai 2011 que M. Rüdiger SCHWARZ, né à Regensburg (Allemagne), le 27 avril 1973, ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé en qualité de gérant de la Société, avec effet au 16 mai 2011, 0h00 et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est donc dorénavant composé comme suit:

- M. Oliver MAY, gérant;
- M. Jan Baldem MENNICKEN, gérant;
- M. Jobst BECKMANN, gérant; et
- M. Rüdiger SCHWARZ, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068577/19.

(110075892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Warmerding European Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 102.283.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 décembre 2010 que:

1) La démission de Messieurs Olivier LIEGEOIS, Patrick MOINET et Luc GERONDAL en leur qualité d'administrateurs est acceptée.

2) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014:

- Monsieur Francesco ABBRUZZESE, directeur, né à Luxembourg le 7 juin 1971, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg
- Monsieur Alexandre BARDOT, Juriste, né à Troyes (France) le 7 octobre 1972, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg
- Madame Florence DAGES-BARDOT, expert-comptable, née à Paris (France) le 13 février 1975, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1576 Luxembourg

3) Le siège social de la société a été transféré au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011069418/23.

(110075884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Pan European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.493.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 mai 2011 que M. Rüdiger SCHWARZ, né à Regensburg (Allemagne), le 27 avril 1973, ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé en qualité de gérant de la Société, avec effet au 16 mai 2011, 0h00 et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est donc dorénavant composé comme suit:

- M. Oliver MAY, gérant;
- M. Jan Baldem MENNICKEN, gérant;
- M. Jobst BECKMANN, gérant; et
- M. Rüdiger SCHWARZ, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068578/19.

(110075891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

PEF CEI Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.947.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 mai 2011 que M. Rüdiger SCHWARZ, né à Regensburg (Allemagne), le 27 avril 1973, ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé en qualité de gérant de la Société, avec effet au 16 mai 2011, 0h00 et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est donc dorénavant composé comme suit:

- M. Oliver MAY, gérant;
- M. Jan Baldem MENNICKEN, gérant;
- M. Jobst BECKMANN, gérant; et
- M. Rüdiger SCHWARZ, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068591/19.

(110075890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

TPG Devon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.382.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

5C, rue Eugène Ruppert,
L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011069412/16.

(110075897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Plantes Tropicales Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 106.368.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070258/10.

(110077133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 104.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011070390/9.

(110078597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

PEF CEI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.950.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 mai 2011 que M. Rüdiger SCHWARZ, né à Regensburg (Allemagne), le 27 avril 1973, ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé en qualité de gérant de la Société, avec effet au 16 mai 2011, 0h00 et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est donc dorénavant composé comme suit:

- M. Oliver MAY, gérant;
- M. Jan Baldem MENNICKEN, gérant;
- M. Jobst BECKMANN, gérant; et
- M. Rüdiger SCHWARZ, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068592/19.

(110075889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Creterra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.917.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 23 décembre 2010

1. Audit externe

- Renouvellement du mandat

Le mandat de Mazars Luxembourg est renouvelé pour l'année 2011

Pour la société

Bernard VULFS / Philippe de FAYS

Le président / Administrateur

Référence de publication: 2011069370/14.

(110075874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

PEF Delta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.615.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 mai 2011 que M. Rüdiger SCHWARZ, né à Regensburg (Allemagne), le 27 avril 1973, ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé en qualité de gérant de la Société, avec effet au 16 mai 2011, 0h00 et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est donc dorénavant composé comme suit:

- M. Oliver MAY, gérant;
- M. Jan Baldem MENNICKEN, gérant;
- M. Jobst BECKMANN, gérant; et
- M. Rüdiger SCHWARZ, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068593/19.

(110075888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

PEF Eta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.649.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 mai 2011 que M. Rüdiger SCHWARZ, né à Regensburg (Allemagne), le 27 avril 1973, ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé en qualité de gérant de la Société, avec effet au 16 mai 2011, 0h00 et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est donc dorénavant composé comme suit:

- M. Oliver MAY, gérant;
- M. Jan Baldem MENNICKEN, gérant;
- M. Jobst BECKMANN, gérant; et
- M. Rüdiger SCHWARZ, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068595/19.

(110075885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

TPG Village, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.017.003,75.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.652.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

5C, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011069415/16.

(110075859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

PEF EBC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.038.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 mai 2011 que M. Rüdiger SCHWARZ, né à Regensburg (Allemagne), le 27 avril 1973, ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé en qualité de gérant de la Société, avec effet au 16 mai 2011, 0h00 et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est donc dorénavant composé comme suit:

- M. Oliver MAY, gérant;
- M. Jan Baldem MENNICKEN, gérant;
- M. Jobst BECKMANN, gérant; et
- M. Rüdiger SCHWARZ, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068596/19.

(110075887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Argenta Fund of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.912.

Il résulte d'une décision prise en date du 15 avril 2011 par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société que Monsieur Marc Troch a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 15 février 2011.

Le conseil d'administration de la Société est dès lors composé des administrateurs suivants:

- Monsieur Erik Schoepen;
- Madame Isabelle Collin; et
- Monsieur Michel Waterplas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011069360/17.

(110075869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Goal.com (Holdco) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.301.

Suite à une Assemblée Générale en date du 19 mai 2011, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Fin du mandat de réviseur d'entreprises: la démission de BDO Audit S.A. en qualité de réviseur d'entreprises a été acceptée avec effet immédiat.

- Nomination d'un commissaire aux comptes: la société GRANT THORNTON TAX & ACCOUNTING S.A., dont l'adresse est 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg (n° RCS Luxembourg B112.359) a été nommée commissaire aux comptes avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Goal.com (Holdco) S.A.
Patrick Houbert
Administrateur

Référence de publication: 2011070492/18.

(110077984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Creterra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.917.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à titre extraordinaire le 4 novembre 2010

1. Démission d'un administrateur délégué

L'assemblée est informée de la démission, acceptée par le conseil d'administration, de M. Nozza en tant qu'administrateur délégué.

2. Nominations

L'assemblée générale est informée de la décision du conseil d'administration de la société de nommer Monsieur Philippe de Fays, demeurant à 84, rue du Rhin, 6700 Arlon, Belgique, au poste de directeur général.

L'assemblée générale est informée de la décision du conseil d'administration de la société de nommer Monsieur Hugues Derem, demeurant à 13, rue des Abeilles, 57570 Fixem, France, au poste de directeur financier.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Mario Nozza, demeurant à 4 A&E Mayrischstroos (appartement 9) 8528 Colpach-Haut Luxembourg, et Monsieur Philippe de Fays, demeurant à 84, rue du Rhin, 6700 Arlon, Belgique, au poste d'administrateur au conseil d'administration de la société pour une période de trois ans, renouvelable.

Le conseil d'administration sera complété par Monsieur Bernard Vulfs, demeurant à 52, rue de la Toison d'Or, 2265 Luxembourg, qui en assurera la présidence, et par Norbert Houet-Dutruge, travaillant à 11, avenue Emile Reuter, 2420 Luxembourg, tous deux sont nommés pour une période de trois ans, renouvelable.

La fin des mandats de trois ans coïncidera avec la date de l'assemblée générale qui se tiendra en avril 2013.

Pour la société

Mario NOZZA / Norbert HOUET-DUTRUGE

Le président / Le secrétaire

Référence de publication: 2011069368/26.

(110075874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

TS Eurosquare Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.225,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.848.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of April.

before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

TS Eurosquare LP, a limited partnership established under the laws of England and Wales, having its registered office at 61, Aldwych, GB - WC2B 4AE London, registered at the Registrar of Companies for England and Wales under number LP 11299,

here represented by Ms. Sofia Afonso- Da Chao Conde, employée privée, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on April 26, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in Luxembourg under the name of "TS Eurosquare Holdings II S.à r.l." with registered

office at 34-38, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111848, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated October 25, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 392 of February 22, 2006, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated March 10, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 853 of April 21, 2009.

II. The Company's share capital is fixed at three hundred eight thousand two hundred twenty-five Euro (EUR 308.225,00) represented by twelve thousand three hundred twenty-nine (12.329) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

IV. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

V. The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

VI. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares that it assumes all the responsibilities and debts of the Company.

VII. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder at their net book value, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VIII. The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

IX. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present dissolution are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the undersigned notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

TS Eurosquare LP, un limited partnership établi sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 61, Aldwych, GB - WC2B 4AE Londres, enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP 11299, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «TS Eurosquare Holdings II S.à r.l.», ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111848, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 392 du 22 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 853 du 21 avril 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois cent huit mille deux cent vingt-cinq Euro (EUR 308.225,00) représenté par douze mille trois cent vingt-neuf (12.329) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

IV. Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

V. La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est apuré ou provisionné.

VI. La comparante, en sa qualité de seul associé de la Société, déclare assumer les responsabilités et les dettes de la Société.

VII. L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif à sa valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VIII. L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

IX. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mai 2011. Relation: EAC/2011/5698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011068686/110.

(110075701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Creterra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.917.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 04 novembre 2010

1. Stratégie

- Nomination de la Direction agréée, des délégués à la gestion journalière

Suite à l'approbation préalable reçue de la CSSF dans le contexte du changement de statut de notre société et de la démission de M. Nozza, demeurant à 4 A&E Mayrischstroos (appartement 9) 8528 Colpach-Haut Luxembourg, en tant qu'administrateur délégué, le CA prend acte des nominations de Monsieur Philippe de FAYS, demeurant à 84 rue du Rhin 6700 Arlon Belgique au rang de "Directeur général"

et de Monsieur Hugues DEREM, demeurant à 13 rue des Abeilles 57570 Fixem France, au rang de "Directeur financier".

En outre, les deux personnes rejoignent Monsieur Bernard VULFS, demeurant à 52 rue de la Toison d'Or 2265 Luxembourg, administrateur délégué, comme personnes agréées au sens de la loi du 04 avril 1993, telle que modifiée.

Pour la société

Bernard VULFS / Philippe de FAYS

Le président / Administrateur

Référence de publication: 2011069369/20.

(110075874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Kingdom Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 152.623.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- APAX US VII L.P., a Limited Partnership, existing under Cayman Islands law, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships under number 17014,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New-York, on 10th of March 2011.

- APAX WW NOMINEES LTD, a Limited Liability Company, existing under English law, having its registered office at 33, Jermyn Street, London SW1 Y6DN, England and registered with the Companies House Register under number 04693597,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 7th of March 2011.

- Luxembourg Elmira 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.528,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 4th of March 2011.

- Luxembourg Elmira 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.534,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 4th of March 2011.

- Luxembourg Elmira 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.533,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 4th of March 2011.

- Luxembourg Elmira 5 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.687,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 4th of March 2011.

- Luxembourg Elmira 6 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.688,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 4th of March 2011.

- Luxembourg Elmira 7 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.689,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 4th of March 2011.

- Luxembourg Elmira 8 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.864,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 4th of March 2011.

- ELMIRA CAPITAL PARTNERS LP, a Limited Liability Partnership, existing under the law of the State of Delaware, having its registered office at 615, South Dupont Highway, City of Dover, County of Kent, State of Delaware, United States of America,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New-York, on 10th of March 2011.

- FULDERBERG LTD, a Limited Company, existing under British Virgin Islands law, having its registered office at P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands Register under number 650605,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hong-Kong, on 9th of March 2011.

- GRANDWELL STRATEGIC INVESTMENTS LTD, a Limited Company, existing under British Virgin Islands law, having its registered office at P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands Register under number 1024641,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hong-Kong, on 9th of March 2011.

- SHL FINANCE LTD, a Limited Company, existing under British Virgin Islands law, having its registered office at P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands Register under number 16592,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hong-Kong, on 9th of March 2011.

- T4, LLC, a Limited Liability Company organized under the law of the State of Connecticut, with registered office at 4, Headquarters Plaza, Morristown, NJ 07962-1991, United States of America registered with the Connecticut Secretary of State under number 0857507,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New-York, on 10th of March 2011.

- TRANQUILITY INVESTMENTS LLC, a Limited Liability Company organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Steven R. Gursky, Esq., Olshan Grundman Frome Rosenzweig and Wolosky, LLP, 65 East 55th Street, New-York 10022, United States of America, registered with the Secretary State of Delaware under number 20-5735761,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New-York, on 10th of March 2011.

Said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of “KINGDOM HOLDING 1 S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 152.623, incorporated pursuant to a notarial deed dated April 20, 2010, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”), and have been amended for the last time on October 23, 2010 (number 2226, page 108750).

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company’s share capital by an amount of three hundred sixty-nine thousand two hundred ten euros (EUR 369,210.-), so as to raise it from its present amount of twelve million one hundred fifty two thousand nine hundred seventy seven euros (EUR 12,152,977.-) up to twelve million five hundred twenty two thousand one hundred eighty seven euros (EUR 12,522,187.-), by the issue of three hundred sixty nine thousand two hundred ten (369,210) new shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-) (collectively referred as the “New Shares” or individually as the “Share”) and having the same rights and obligations as set out in the Company’s articles of incorporation as amended from time to time, paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim each shareholder owns against TOMMY HILFIGER HOLDING S.à.r.l, a société à responsabilité limitée under liquidation process with registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 115.060 (“THH”), in the aggregate amount of three hundred sixty nine thousand two hundred ten euros (EUR 369,210.-) as part of the liquidation proceeds due to each shareholders by THH.

All the three hundred sixty nine thousand two hundred ten (369,210) New Shares are subscribed as follows:

- APAX US VII L.P., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to seventy seven thousand two hundred eleven (77,211) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of seventy seven thousand two hundred eleven euros (EUR 77,211.-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of seventy seven thousand two hundred eleven euros (EUR 77,211.-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- APAX WW NOMINEES LTD, prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to two hundred thirty-six thousand five hundred forty (236,540) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of two hundred thirty six thousand five hundred forty euros (EUR 236,540,-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of two hundred thirty six thousand five hundred forty euros (EUR 236,540,-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- Luxembourg Elmira 2 S.à r.l., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to one (1) New Share, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of one euro (EUR 1,-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of one euros (EUR 1,-) relating to these New Share allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- Luxembourg Elmira 3 S.à r.l., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to two (2) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of two euros (EUR 2,-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of two euros (EUR 2,-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- Luxembourg Elmira 4 S.à r.l., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to two (2) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of two euros (EUR 2,-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of two euros (EUR 2,-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- Luxembourg Elmira 5 S.à r.l., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to two (2) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of two euros (EUR 2,-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of two euros (EUR 2,-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- Luxembourg Elmira 6 S.à r.l., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to two (2) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of two euros (EUR 2,-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of two euros (EUR 2,-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- Luxembourg Elmira 7 S.à r.l., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to two (2) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of two euros (EUR 2,-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of two euros (EUR 2,-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- Luxembourg Elmira 8 S.à r.l., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to two (2) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of two euros (EUR 2,-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of two euros (EUR 2,-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- ELMIRA CAPITAL PARTNERS LP, prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to thirteen thousand seven hundred seventy seven (13,777) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of thirteen thousand seven hundred seventy seven euros (EUR 13,777,-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of thirteen thousand seven hundred seventy seven euros (EUR 13,777,-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- FULDERBERG LTD, prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to three thousand nine hundred thirty six (3,936) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of three thousand nine hundred thirty six euros (EUR 3,936,-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of three thousand nine hundred thirty six euros (EUR 3,936,-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- GRANDWELL STRATEGIC INVESTMENTS LTD, prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to seven thousand eight hundred seventy four (7,874) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of seven thousand eight hundred seventy four euros (EUR 7,874,-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of seven thousand eight hundred seventy four euros (EUR 7,874,-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- SHL FINANCE LTD, prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to seven thousand eight hundred seventy three (7,873) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of seven thousand eight hundred seventy three euros (EUR 7,873,-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of seven thousand eight hundred seventy three euros (EUR 7,873,-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- T4, LLC, prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to sixteen thousand one hundred forty (16,140) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of sixteen thousand one hundred forty euros (EUR 16,140,-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of sixteen thousand one hundred forty euros (EUR 16,140,-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- TRANQUILITY INVESTMENTS LLC, prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to five thousand eight hundred forty six (5,846) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of five thousand eight hundred forty six euros (EUR 5,846,-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of five thousand eight hundred forty six euros (EUR 5,846,-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

The aggregate contribution of three hundred sixty-nine thousand two hundred ten euros (EUR 369,210.-) in relation to the New Shares is entirely allocated to the share capital of the Company. The above contribution in kind has been dealt with in a valuation report issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration to the above subscribers. Said valuation report, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The shareholders decide to amend the first paragraph of article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a consequence of the aboveresolved share capital increase, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6.1.** The capital is fixed at twelve million five hundred twenty two thousand one hundred eighty seven euros (EUR 12,522,187.-) represented by twelve million five hundred twenty two thousand one hundred eighty seven (12,522,187) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thousand six hundred euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- APAX US VII L.P., un Limited Partnership régi selon les lois des îles Caïmans et ayant son siège social au Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans, et immatriculé auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 17014,

ici représenté par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New-York, en date du 10 mars 2011.

- APAX WW NOMINEES LTD, une société à responsabilité limitée régie par les lois anglaises, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, London SW1 Y6DN, Angleterre, et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 04693597,

ici représenté par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, en date du 7 mars 2011.

- Luxembourg Elmira 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.528,

ici représenté par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 4 mars 2011.

- Luxembourg Elmira 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.534,

ici représenté par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 4 mars 2011.

- Luxembourg Elmira 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.533,

ici représenté par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 4 mars 2011.

- Luxembourg Elmira 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.687,

ici représenté par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 4 mars 2011.

- Luxembourg Elmira 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.688,

ici représenté par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 4 mars 2011.

- Luxembourg Elmira 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.689,

ici représenté par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 4 mars 2011.

- Luxembourg Elmira 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de

Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.864,

ici représenté par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 4 mars 2011.

- ELMIRA CAPITAL PARTNERS LP, un Limited Liability Partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 615, South Dupont Highway, City of Dover, Conté de Kent, Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique,

ici représenté par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New-York, en date du 10 mars 2011.

- FULDERBERG LTD, une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 650605,

ici représenté par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hong-Kong, en date du 9 mars 2011.

- GRANDWELL STRATEGIC INVESTMENTS LTD, une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1024641,

ici représenté par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hong-Kong, en date du 9 mars 2011.

- SHL FINANCE LTD, une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 16592,

ici représenté par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hong-Kong, en date du 9 mars 2011.

- T4, LLC, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Connecticut, ayant son siège social au 4, Headquarters Plaza, Morristown, NJ 07962-1991, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Connecticut Secretary of State sous le numéro 0857507,

ici représenté par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New-York, en date du 10 mars 2011.

- TRANQUILITY INVESTMENTS LLC, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Steven R. Gursky, Esq., Olshan Grundman Frome Rosenzweig and Wolosky, LLP, 65 East 55th Street, New-York 10022, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 20-5735761,

ici représenté par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New-York, en date du 10 mars 2011.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «KINGDOM HOLDING 1 S.à.r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.623, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 20 avril 2010, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») et ont été modifiés pour la dernière fois le 23 octobre 2010 (numéro 2266 et page 108750).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois cent soixante-neuf mille deux cent dix euros (EUR 369.210.-), de façon à l'accroître de son montant actuel de douze million cent cinquante-deux mille neuf cent soixante-dix-sept euros (EUR 12.152.977.-) à douze millions cinq cent vingt-deux mille cent quatre-vingt-sept euros (EUR 12.522.187.-), par l'émission de trois cent soixante-neuf mille deux cent dix (369.210) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales» ou individuellement, une «Nouvelle Part Sociale») et ayant les mêmes droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autres, payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance que chaque associé détient à l'encontre de TOMMY HILFIGER HOLDING S.à r.l, une société à responsabilité limitée, en procédure de liquidation, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.060 ("THH"), pour un montant total de trois cent soixante-neuf mille deux cent dix euros (EUR 369.210.-) dans le cadre du boni de liquidation dû à chacun des associés de THH.

L'ensemble des trois cent soixante-neuf mille deux cent dix (369.210) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- APAX US VII L.P., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à soixante-dix-sept mille deux cent onze (77.211) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de soixante-dix-sept mille deux cent onze euros (EUR 77.211.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de soixante-dix-sept mille deux cent onze euros (EUR 77.211.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- APAX WW NOMINEES LTD, précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à deux cent trente-six mille cinq cent quarante (236.540) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de deux cent trente-six mille cinq cent quarante euros (EUR 236.540.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de deux cent trente-six mille cinq cent quarante euros (EUR 236.540.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- Luxembourg Elmira 2 S.à r.l., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à une (1) Nouvelle Part Sociale, intégralement payée par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de 1 euro (EUR 1.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de un euro (EUR 1.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- Luxembourg Elmira 3 S.à r.l., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à deux (2) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de deux euros (EUR 2.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de deux euros (EUR 2.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- Luxembourg Elmira 4 S.à r.l., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à deux (2) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de deux euros (EUR 2.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de deux euros (EUR 2.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- Luxembourg Elmira 5 S.à r.l., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à deux (2) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de deux euros (EUR 2.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de deux euros (EUR 2.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- Luxembourg Elmira 6 S.à r.l., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à deux (2) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de deux euros (EUR 2.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de deux euros (EUR 2.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- Luxembourg Elmira 7 S.à r.l., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à deux (2) Nouvelles Parts Sociales,

intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de deux euros (EUR 2.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de deux euros (EUR 2.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- Luxembourg Elmira 8 S.à r.l., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à deux (2) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de deux euros (EUR 2.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de deux euros (EUR 2.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- ELMIRA CAPITAL PARTNERS LP, précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à treize mille sept cent soixante-dix-sept (13.777) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de treize mille soixante-dix-sept euros (EUR 13.777.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de treize mille soixante-dix-sept euros (EUR 13.777.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- FULDERBERG LTD, précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à trois mille neuf cent trente-six (3.936) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de trois mille neuf cent trente-six euros (EUR 3.936.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de trois mille neuf cent trente-six euros (EUR 3.936.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- GRANDWELL STRATEGIC INVESTMENTS LTD, précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à sept mille huit cent soixante-quatorze (7.874) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de sept mille huit cent soixante-quatorze euros (EUR 7.874.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de sept mille huit cent soixante-quatorze euros (EUR 7.874.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- SHL FINANCE LTD, précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à sept mille huit cent soixante-treize (7.873) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de sept mille huit cent soixante-treize euros (EUR 7.873.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de sept mille huit cent soixante-treize euros (EUR 7.873.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- T4, LLC, précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à seize mille cent quarante (16.140) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de seize mille cent quarante euros (EUR 16.140.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de seize mille cent quarante euros (EUR 16.140.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- TRANQUILITY INVESTMENTS LLC, précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à cinq mille huit cent quarante-six (5.846) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de cinq mille huit cent quarante-six euros (EUR 5.846.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de cinq mille huit cent quarante-six euros (EUR 5.846.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

L'apport de trois cent soixante-neuf mille deux cent dix euros (EUR 369.210.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est donc entièrement alloué au capital social de la Société.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale de l'apport en nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie en faveur des souscripteurs.

Le rapport d'évaluation, signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la société est fixé à douze millions cinq cent vingt-deux mille cent quatre-vingt-sept euros (EUR 12.522.187.-), composé de douze millions cinq cent vingt-deux mille cent quatre-vingt-sept (12.522.187) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KITAI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mars 2011. Relation: EAC/2011/3636. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011050405/428.

(110056644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Prisma Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.674.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070264/10.

(110077139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

TPG Yahtzee Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 310.595,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.843.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

5C, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011069416/16.

(110075861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Praedia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 70.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Pour: PRAEDIA HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011070261/15.

(110076890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 130.822.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2011

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. L - 1014 Luxembourg, 400, route d'Esch est nommé réviseur d'entreprise pour le terme d'un an.

Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Certifié sincère et conforme

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011070266/15.

(110077016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Publi-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Publi-Lux, Publicité Luxembourgeoise René Feletig et Compagnie S.e.c.s.).**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 5.185.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011070265/11.

(110077294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Roger.B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.748.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070269/10.

(110077082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Seatone Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.218.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Seatone Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011070273/15.

(110076883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Smart Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 43, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 160.846.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-sept avril.

Pardevant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Philippe SIMON, ingénieur, demeurant à L-1320 Luxembourg, 43, rue de Cessange,

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Smart Solutions» S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objets:

- la consultance, la conception, le développement et la prestation de tous services dans les domaines de l'informatique, du marketing et de la communication, en ce compris les sites internet et le graphisme

- le conseil économique, incluant la prestation de services et de conseils en matière micro et macroéconomiques ainsi qu'en gestion d'entreprise en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui ci ne soit pas spécialement réglementé.

Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par quatre cent quatre-vingt-six (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par l'associé unique Monsieur Philippe SIMON, ingénieur, demeurant à L-1320 Luxembourg, 43, rue de Cessange, par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre

cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfiques.

Art. 6. L'associé unique peut céder ses parts à qui il l'entend.

Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession, le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition du ou des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications Ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Déclaration du comparant

L'associé unique déclare en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de 950,- EUR.

Décisions de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre de gérant est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Philippe SIMON, ingénieur, demeurant à L-1320 Luxembourg, 43, rue de Cessange.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1320 Luxembourg, 43, rue de Cessange.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Simon, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mai 2011. Relation: LAC/2011/20115. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 13 mai 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011069403/118.

(110075476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

RP3 Holdings (Lux) 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011070270/10.

(110077199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

RP3 Holdings (Lux) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011070271/10.

(110077157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

RP3 Holdings (Lux) 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011070272/10.

(110077191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

A D E F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 27.814.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011070309/14.

(110078038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Sagical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011070276/10.

(110077112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Sagical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011070277/10.

(110077115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Sales Business Materials, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 18, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 22.545.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070278/10.

(110077131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Semeraro Moda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 91.824.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19/05/2011. Signature.

Référence de publication: 2011070281/10.

(110077367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

ABC Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 151.736.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'associée unique de la société ABC DESIGN SARL, susvisé, a décidé de transférer son siège social à l'adresse suivante:

14, rue Gabriel Lippmann
L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 18.05.2011.

L'Associée unique

Référence de publication: 2011070335/14.

(110078619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

4Needs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 160.828.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixth of May.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

“VALON S.A.”, a société anonyme having its registered office 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143,

here represented by Mrs. Viviane HENGEL, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 4 May 2011.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the under-signed notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of
4NEEDS S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The Company may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Company's purpose.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday of May at 11 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2011.
2. The first annual general meeting shall be held in 2012.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "VALON S.A.", abovementioned.

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirtyone thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The number of directors is set at ONE (1) and that of the auditors at ONE (1).

Second resolution

Has been appointed as director:

Mrs. Karin KRIEGISCH, with professional address 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Third resolution

Has been appointed as auditor:

"AUDIT TRUST S.A.", a «société anonyme», with registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63.115).

Fourth resolution

The mandates of the director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, am sechsten Mai.

Vor Uns Maître Carlo WERSANDT, Notar im Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, in Vertretung von Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar im Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Ist erschienen:

„VALON S.A.“, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143, hier vertreten durch Frau Viviane HENGEL, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 4. Mai 2011.

Dieselbe Vollmacht nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Vollmachtnehmerin und den unterzeichneten Notar bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung

«4NEEDS S.A.»

wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen und finanziellen Transaktionen durchführen, betreffend immaterieller Anlagen oder Sachanlagen, welche auf direkte oder indirekte Weise mit dem Gegenstand der Gesellschaft zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann sämtliche industriellen Aktivitäten ausführen und ein öffentlich zugängliches Geschäft betreiben. Die Gesellschaft kann, im Allgemeinen, jegliche Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen nehmen und sämtliche, im Rahmen der Erfüllung und der Entwicklung des Geschäftszweckes als nützlich empfundenen Operationen, tätigen.

Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen in-oder ausländischen Unternehmen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst jedweder Art, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst jedweder Art veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete, oder dieselben ergänzenden, Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft darf außerdem alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf die vorbenannten Geschäfte beziehen oder deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißig tausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in fünfzehntausendfünfhundert (15.500) Aktien zu je zwei Euro (EUR 2,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Videokonferenz oder gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persönlichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung beigelegt.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenen Vorteile.

Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte oder Privatvollmacht übertragen. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am dritten Mittwoch im Monat Mai um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Sonn- oder Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu genehmigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, vorbehaltlich der Genehmigung des Kommissars und gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividenden auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet in 2012 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) VALON S.A.	15.500 Aktien
TOTAL	15.500 Aktien

Sämtliche Aktien wurden in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26-1 und Artikel 26-3 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Als dann trafen die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf 1, die der Kommissare auf 1 festgesetzt.
- 2) Zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:
Frau Karin KRIEGISCH, mit beruflicher Adresse 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg.
- 3) Zum Kommissar wird ernannt: AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg, R.C.S. Luxemburg B 63.115.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2016.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg.

Worüber Urkunde in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, errichtet wurde, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der englischen Sprache kundig und mächtig, stellt hiermit fest, das auf Ersuchen der Erschienenen, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen Text und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vorname sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. HENGEL, C. WERSANDT.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 9. Mai 2011. Relation: EAC/2011/6060. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011066495/293.

(110074758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

SGBTIF, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Y. CACCLIN / Thierry BODSON
ADMINISTRATEUR / Administrateur

Référence de publication: 2011070282/11.

(110076919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Sofina Multi Strategy, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 149.521.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011070284/10.

(110077339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Global PepsiCo Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.002,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 131.152.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 16 mai 2011 de la société Global PepsiCo Luxembourg Holdings S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 16 mai 2011:

Rachael Walker, ayant pour adresse professionnelle au 63 Kew Road, Richmond, Surrey TW9 2QL, United Kingdom.

2. Démission du Gérant A suivant à compter du 16 mai 2011:

Dennis Richard Schilder, ayant pour adresse professionnelle au Red Debroystraat 2, 3069ZJ Rotterdam, The Netherlands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global PepsiCo Luxembourg Holdings S.à r.l.
Patrick L.C. van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2011072428/19.

(110079476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Dirimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 69.451.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 mars 2011 que:

- Monsieur Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- A été élue aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née le 22/10/1966 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, Rue Aldringen 23.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011070438/16.

(110078637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Spaass, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 22A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 117.837.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011070287/10.

(110077368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Fouhren - Solar s.c., Société Civile.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 4.492.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le onze mai,

Entre les soussigné(e)s:

Monsieur GOEDERT Frank, demeurant à L-9350 Bastendorf, 27 an der Bamschoul,

Monsieur LAMBERT Guy, demeurant à L-9465 Walsdorf, 11 an der Gaass,

Monsieur MEHLEN Roland, demeurant à L-9454 Fouhren, 12 Kierchestrooss,

Monsieur SCHAMMEL Gilbert, demeurant à L-9350 Bastendorf, 9a am Biedemchen,

Monsieur SCHAMMEL Michel, demeurant à L-9350 Bastendorf, 9a am Biedemchen,

Monsieur SCHUMANN André, demeurant à L-9395 Tandel, 3 op der Huuscht,

Monsieur SPITHOVEN-KIRCHEN Hans, demeurant à L-9395 Tandel, 13 op der Huuscht,

ci-après dénommé(e)s 'associé(e)s',

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832-1837 du Code civil.

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. La société est dénommée société civile "Fouhren - Solar s.c".

Art. 2. Siège sociale. Le siège de la société est établi dans la commune de Beckerich. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La durée. La société civile est constituée pour une durée de 30 ans à partir de la signature de ce contrat.

Titre 2. Objet

Art. 4. Objet La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque de 17,94 kWp qui sera installée sur le toit de l'Administration Communale à Fouhren. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

Titre 3. Engagements des associé(e)s

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est constitué par une installation photovoltaïque de 17,94 kWp, représenté par 78 parts sociales. Le montant du capital social est de 1.000.- Eur.

L'apport des associés lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

Monsieur GOEDERT Frank, a apporté 9 modules photovoltaïques BPSolar 3230N avec système de montage, 9/78ième du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur LAMBERT Guy, a apporté 5 modules photovoltaïques BPSolar 3230N avec système de montage, 5/78ième du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur MEHLEN Roland, a apporté 9 modules photovoltaïques BPSolar 3230N avec système de montage, 9/78ième du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur SCHAMMEL Gilbert, a apporté 18 modules photovoltaïques BPSolar 3230N avec système de montage, 18/78ième du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur SCHAMMEL Michael, a apporté 10 modules photovoltaïques PSolar 3230N avec système de montage, 10/78ième du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur SCHUMANN André, a apporté 18 modules photovoltaïques PSolar 3230N avec système de montage, 18/78ième du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur SPITHOVEN-KIRCHEN Hans, a apporté 9 modules photovoltaïques PSolar 3230N avec système de montage, 9/78ième du câblage et de l'infrastructure commune;

La description de la partie commune est annexée au présent contrat.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 6. Participation aux bénéfices et Pertes. La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société est proportionnelle à sa mise dans le fonds de la société.

Ainsi la répartition des parts sociales se fera comme suit:

Monsieur GOEDERT Frank, 9 parts sociales

Monsieur LAMBERT Guy, 5 parts sociales

Monsieur MEHLEN Roland, 9 parts sociales

Monsieur SCHAMMEL Gilbert, 18 parts sociales

Monsieur SCHAMMEL Michel, 10 parts sociales

Monsieur SCHUMANN André, 18 parts sociales

Monsieur SPITHOVEN-KIRCHEN Hans, 9 parts sociales

Titre 4. Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour. La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

Titre 4. Administration et Gérance

Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de trois ans. Ce mandat peut être reconduit. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Art. 10. Mission et Rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant. Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 1000.- €. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

Titre 5. Fin de la société

Art. 13. Fin de la société et Affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

Art. 14. Vente, Cession ou transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2^{ème} degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec ses héritiers.

Titre 6. Dispositions générales

Art. 16. Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code civil, livre III, Titre IX, Art. 1832-1873) précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par le présent contrat.

Fait à Fohren, le 11 mai 2010. Michael SCHAMMEL / LAMBERT Guy / Hans SPITHOVEN / SCHAMMEL Gilbert /
GOEDERT Frank / MEHLEN Roland / SCHUMANN André.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

- la société anonyme ENERGIPARK REIDEN S.A.

2. Contrat de gérance:

- le contrat de gérance est approuvé.

3. Le siège social est établi à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss

Référence de publication: 2011070036/125.

(110075459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Son Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

R.C.S. Luxembourg B 82.124.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SON GROUP SA

Signature

Référence de publication: 2011070286/11.

(110077100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

TransEuropean III (Livange) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011070288/10.

(110077196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Evergreen Estates Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 89.474.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 18 mai 2011 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Mme Marjoleine van Oort, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 23 février 2011.

- M. Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 23 février 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011070466/16.

(110078310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

TransEuropean Property Holdings (Luxembourg) III Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011070289/10.

(110077193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Tuanan Société Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.236.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011070292/10.

(110077364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Türkisfund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 61.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Türkisfund

Caceis Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011070293/12.

(110076886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

La Chine S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9217 Diekirch, 8, Am Dechenggaard.

R.C.S. Luxembourg B 94.123.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080324/9.

(110086999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.